

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>S.A.S NOUET DÉMÉNAGEMENTS</b> <b>221 RUE DU CHEMIN VERT</b> <b>JEUDI 27 JUIN 2024</b> <b>Arrêté n°2024/139</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du jeudi 06 juin 2024 de la société S.A.S NOUET Déménagements – 7 rue Maurice RAVEL 61200 ARGENTAN, la journée du jeudi 27 juin 2024 pour le déménagement au 221 rue du chemin vert à Ifs ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société S.A.S NOUET Déménagements est autorisée à occuper le domaine public, soit l'entrée de la rue Paul CEZANNE, pour le stationnement d'un camion porteur de 19 tonnes soit 10.50 mètres de long, le jeudi 27 juin 2024, de 8h00 à 18h00, afin d'effectuer un déménagement au 221 rue du chemin vert à Ifs
- Article 2 :** La société S.A.S NOUET Déménagements est chargée de l'affichage du présent arrêté, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de la mise en place de la signalisation et devra également prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
  - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
  - La société S.A.S NOUET Déménagements.

Fait à Ifs, le 11 juin 2024



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE